

CODECOM  
DU PAYS D'ÉTAIN

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2017

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47

Présents et  
représentés : 23  
Pouvoirs de vote : 5

Absents non  
représentés : 24

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le onze juillet suite à l'annulation du Conseil Communautaire du dix juillet qui n'a pas eu lieu en raison du quorum non atteint, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

#### Etaient présents :

M. ANDRIN Rémy, M. BOISSIERE Robert, M. CHALONS Michel, Mme DOURSTER Lucie, Mme FRANCOIS Maryse, M. FRANIATTE Jean Paul, Mme FRIZON Marie Odile, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDY Philippe, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LEONARD Robert, M. LIETZ Alain Mme PRADEL Emilie, Mme RONDEAU Elise, M. THOMAS Jean Claude, Mme ZANIN LOUIS Cassandra.

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. ALEXANDRE Christian, ayant donné pouvoir à Mme DOURSTER Lucie,  
M. BRIZION Daniel, ayant donné pouvoir à Mme HUMBERT Jocelyne,  
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. ANDRIN Rémy,  
Mme LEPEZEL Christelle, ayant donné pouvoir à M. BOISSIERE Robert,  
M. MERMET Patrick, ayant donné pouvoir à Mme FRIZON Marie Odile,

M. BAZIN Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. COLIN Jean Paul, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, M. DEMMERLE Jacques, Mme DEPARD Angélique, Mme DOBIN Bernadette, M. FASSE Michel, Mme FLAMINI Françoise, M. GERARDIN Robert, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LETURC Michel, M. MINARIE Thierry, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard, Mme SPENGLER Laurence.

Le Conseil Communautaire désigne Mme JOURDAN Nicole, vice-présidente, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **20h10 : le Président ouvre la séance**

**INFORMATION** sur les arrêtés pris par le Président sur les activités du Centre Culturel et Touristique du Pays d'Étain.

#### **Rapports d'activités 2015 et 2016 – CCT**

**n° 2017-061**

Le Conseil Communautaire, prend acte des rapports relatifs à l'activité du Centre Culturel et Touristique du Pays d'Étain pour l'année 2015 et 2016.

#### **Tarifs culturels 2017 / 2018 – CCT**

**n° 2017-062**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**APPROUVE** les différents tarifs et offres présentés,  
**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité culturelle,  
**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

#### **Modification du tableau des emplois**

**n° 2017-063**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**ACCEPTÉ** la création d'un poste d'adjoint technique,  
**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au Budget de la CODECOM,

**DONNE** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**Décision modificative – Budget général – Fonctionnement n° 2017-064**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**ACCEPTE** de procéder aux ouvertures de crédits proposés,  
**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**Instauration des tarifs service enfance au quotient familial n° 2017-065**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**APPROUVE** les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire à partir du 1er septembre 2017,  
**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision,  
**AUTORISE** le Président à signer la convention avec la CAF concernant la mise en œuvre de la prestation de service ordinaire pour les Accueils Collectifs des Mineurs.

**Changement des horaires NAP à l'école d'Eix et de Buzy rentrée 2017 – 2018 n° 2017-066**

**ENTENDU** le présent exposé,  
**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**AUTORISE** le Président à modifier les horaires dans les conditions présentées,  
**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 2 du PEDT en cours,  
**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**Nouveau prestataire restauration scolaire 2017-2018 n° 2017-067**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**DECIDE** de retenir la société GILBIN TRAITEUR de Stenay comme prestataire,  
**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**INFORMATION** sur le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et recyclables secs hors verre 2018 – 2022 : prestataires retenus sur les lots 1-1 et 2.

**Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Etain n° 2017-068**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**DECIDE** de valider le plan de financement actualisé du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain,  
**AUTORISE** le Président à solliciter auprès de la Région Grand Est une demande de subvention d'un montant de 150 000 € au titre du fond européen FEADER,  
**DONNE** mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Acquisition d'un logiciel de billetterie et de gestion « groupes » avec accès en ligne : demande de subvention n° 2017-069**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**APPROUVE** le plan de financement proposé,  
**PRECISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2017,  
**CHARGE** le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès du GAL Pays de Verdun – programme Leader 2014-2020 dans ce cadre,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

**Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)  
n° 2017-070**

**Vu** l'article 125 de la loi de finances initiale de 2011 ; l'article 144 de la loi de finances de 2012 ; 2014 n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

**Vu** le décret n°2012-717 du 7 mai 2012 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales,

**Vu** l'article L.2336-5 du C.G.C.T

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**


**D'ARRETER** la répartition selon les règles de droit commun.

**DE CONFIER** au Président le soin de notifier cette répartition au représentant de l'Etat et de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15**

**Etain, le 18 juillet 2017**

**Le Président,**

  
**Philippe GERARDY**